

COMPTE RENDU DE LA SECONDE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30
JUIN 2017

Présents : Mesdames DAUBREGE, SFREDDO, NICAISE, CONTESSE, LEMAIRE
Messieurs SERPILLON, COPPEE, BOULEAU, SUEUR, LEMOINE,
DAUBREGE, DREUMONT.

~
Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Le Conseil Municipal désigne madame Virginie CONTESSE comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait circuler la lettre de remerciements émanant de l'association « Les Sentinelles de la Mémoire », pour la cérémonie du 17 juin dernier.

PAIEMENT DEPLACEMENTS DU PERSONNEL COMMUNAL ET ELUS

Monsieur le Maire donne la parole à madame DURANT. Elle rappelle la précédente délibération établie en 2011 pour les déplacements du personnel et des élus. Elle lit un courrier de la trésorerie indiquant un manque de pièces justificatives (arrêté nominatif relatif à la mission). Elle explique également que l'indemnité forfaitaire des frais de repas doit faire l'objet d'une délibération. Celle-ci s'élève à 15,25 €. Madame DURANT explique que le personnel bénéficie parfois d'un ticket repas équivalent à 9,15 €. Actuellement, il est difficile de trouver un menu complet pour ce montant. Il est précisé que si l'agent reçoit un ticket restaurant, il percevra la différence entre le montant de l'indemnité forfaitaire et le montant du ticket restaurant. Il est donc nécessaire de délibérer pour instaurer cette indemnité de repas et modifier la délibération. Ce document expliquera que les frais de déplacements feront l'objet d'un ordre de mission ne pouvant excéder douze mois. Il sera établi pour chaque personne amenée à se déplacer pour les besoins de service, formations, stages etc...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de modifier la délibération relative aux déplacements du personnel, élus et d'instaurer l'indemnité forfaitaire des repas.

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL (25 H)

Monsieur le Maire donne la parole à madame DURANT. Elle rappelle le départ en retraite de monsieur Daniel DUEZ qui occupait un poste d'Adjoint Administratif Territorial à raison de 35 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal avait décidé de nommer madame WATTIER Ludivine sur ce poste à compter du 1^{er} mai 2017. Celle-ci occupait un poste de grade identique avec une durée hebdomadaire de 25 heures. Ce poste est devenu vacant depuis le 1^{er} mai 2017. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette vacance de poste. En effet, celui-ci est recensé sur la bourse de l'emploi du Centre de Gestion. Monsieur BOULEAU indique qu'il faut mener une réflexion sur les besoins du service. Monsieur le Maire rappelle que la fermeture des bureaux l'après-midi permet d'effectuer le travail « qui demande le plus de concentration » sans être dérangé. Il précise également qu'un contrat aidé pourrait renforcer le service administratif au plus tôt le 1^{er} septembre 2017. Malheureusement la dernière personne recrutée nous a quitté le dernier jour de sa période d'essai. Madame DURANT devra donc assurer le travail de l'accueil en sus pendant la période de congés de madame WATTIER. Madame LEMAIRE affirme qu'il est nécessaire qu'une troisième personne soit recrutée pour le service administratif. Actuellement, les agents sont très sollicités, de plus, il faut anticiper pour les futures périodes de congés ainsi que pour un éventuel arrêt maladie d'un agent. Le Conseil Municipal décide de recruter un contrat aidé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial de 25 heures hebdomadaires.

**CREATION DE POSTE « ATTACHE TERRITORIAL » (35 Heures)
AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que madame DURANT peut prétendre au grade d'Attaché de par , sa situation administrative actuelle (grade, ancienneté). Il indique qu'un dossier au titre de la promotion interne pour ce grade a été effectué, à son initiative, pour la quatrième année consécutive. Madame DURANT lit le courrier émanant du Centre de Gestion 59. Celui-ci dit que la Commission Administrative Paritaire du 1^{er} juin 2017 a émis un avis favorable pour inscrire madame DURANT Nathalie sur la liste d'aptitude des attachés territoriaux. Il est précisé que la nomination d'un agent est subordonnée à un poste existant au tableau des effectifs. Monsieur le Maire prie madame DURANT de se retirer afin que le Conseil Municipal puisse débattre sur le sujet. Monsieur le Maire a distribué un document faisant apparaître la situation administrative actuelle de l'agent (grade, indice de rémunération, régime indemnitaire) et, en parallèle plusieurs simulations de la situation au grade d'attaché (régime indemnitaire égal ou inférieur à celui de ce jour). L'intéressée fût rappelée dès la fin des discussions. Monsieur le Maire lui indique que le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette création de poste avec un régime indemnitaire réduit. Madame DURANT, très émue, remercie les membres du Conseil Municipal de cette décision. Elle est consciente que le budget communal est limité et indique que la nomination est plus importante que le maintien intégral de son présent régime indemnitaire. Le grade d'attaché permet d'être Directeur Général des Services dans des communes plus importantes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer un poste d'attaché à raison de 35 heures hebdomadaires.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Droit de préemption urbain :**

Une déclaration a été transmise par Maître THERY Louis de Doullers concernant un terrain non bâti situé rue de Limont (cadastré B109p), appartenant à Monsieur LEGRAND Pascal, vendu à Monsieur et Madame AUBRY Brian, domiciliés 31 rue de Limont à Saint Rémy du Nord (nord), pour la somme de 5 000€.

Une seconde déclaration a été transmise par Maître THERY Louis de Doullers concernant une maison d'habitation située au 38 rue d'Hautmont, appartenant à Mesdames BONNIER veuve KUNEGEL Martine, KUNEGEL Sandrine épouse MARTINOWSKI, messieurs KUNEGEL Jérôme et KUNEGEL Jérémy, vendue à SCI de l'ECLUSE sise 7 rue du Parc à MAILLY LA VILLE (Yonne), pour la somme de 180 000€.

➤ **Repas des séniors de mai :**

Madame Sylvie DAUBREGÉ indique que 110 personnes étaient présentes. Le traiteur de ce repas était monsieur LALAUT. Elle présente le bilan financier du repas, les dépenses s'élèvent environ à 4926 € sans comptabiliser les boîtes de chocolats offertes aux personnes qui ne pouvaient s'y rendre.

➤ **Kermesse de la bière :**

Madame LEMAIRE indique que 44 personnes sont inscrites pour participer, le 20 juillet prochain, à cette kermesse.

➤ **Accueil de Loisirs Sans Hébergement :**

Madame LEMAIRE informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a 113 enfants inscrits. Le personnel encadrant sera composé de la directrice et de 11 animateurs, le moniteur sportif, Antoine BONNIER en sus. Elle précise que lors de la fête du Centre de Loisirs, il n'y aura plus de repas le soir. Madame DAUBREGE détaille les groupes d'enfants par tranche d'âge ainsi que le lieu où ils exerceront leurs activités.

➤ **Conseil d'école :**

Madame LEMAIRE indique que le conseil d'école s'est déroulé le 29 juin dernier. Elle a excusé monsieur le Maire, retenu par d'autres obligations. Le décret permettant un retour à la semaine de quatre jours dans les écoles est paru ce mercredi 28 juin au Journal Officiel. Ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours». Monsieur SYLLEBRANQUE a reçu un mail de l'Inspection Académique l'invitant à se prononcer très rapidement. En concertation avec monsieur le Maire, madame LEMAIRE a évoqué le bien-être des enfants, la meilleure réceptivité à l'apprentissage, le mercredi. Pour la rentrée 2017, la municipalité a décidé de maintenir la périodicité actuelle, à savoir 24 heures réparties sur 9 demi-journées. 119 enfants sont inscrits pour la rentrée 2017 contre 109 en 2016. Les classes de maternelles auront un effectif de 28 élèves en moyenne. Madame LEMAIRE rappelle la vigilance de madame WATTIER pour l'inscription des enfants à la cantine à compter de trois ans. Cette condition a une incidence directe sur les inscriptions des enfants en classe de maternelle. Lors de cette réunion, monsieur SYLLEBRANQUE a indiqué que les entrées et sorties (enfants suivis par un orthophoniste, services sociaux etc...) auront lieu uniquement pendant les heures de récréation. La fréquentation de la fête de l'école a été réduite cette année, néanmoins, un bénéfice de 1000 € environ, a été réalisé. Monsieur SYLLEBRANQUE a signalé qu'il serait nécessaire de remplacer du matériel informatique (panne de tablettes). Monsieur le Maire précise que ce dossier pourra faire l'objet d'une étude au prochain budget. Il précise également qu'il avait remis un dossier à monsieur SYLLEBRANQUE pour l'obtention d'une éventuelle subvention pour ce type de matériel. Il trouve dommage que le Directeur d'école n'ait pas saisi cette opportunité.

➤ **Fête du Four à pains :**

Monsieur BOULEAU indique que les ateliers ont bien fonctionné. Les conditions climatiques ont permis une bonne fréquentation. Il énumère les différentes activités et prestations. Il fait part d'un bilan financier provisoire, celui-ci doit être validé en réunion de Comité des Fêtes. Il remercie monsieur COPPEE ainsi que le personnel communal pour les différentes installations. Il remercie également les différents membres des associations, ainsi que messieurs Bruno LEMIRE et Hervé SIMON pour leur aide précieuse concernant le service de restauration. Il est constaté que cette manifestation incite les administrés à participer. Monsieur DREUMONT donne des explications complémentaires concernant la fabrication des pains au levain justifiant un prix de vente plus important. Monsieur SUEUR sollicite monsieur BOULEAU pour l'obtention du bilan de restauration afin d'en rendre compte à l'association « Run and Bike ». Ce document lui sera fourni dès la validation du Comité des Fêtes. Monsieur BOULEAU indique que Maxime DAUBREGE a adressé ses remerciements au Comité des Fêtes pour l'implantation de son stand relatif au « rallye 4 L ». Monsieur le Maire indique qu'un courrier émanant de monsieur Laurent DAUBREGE, a été reçu en mairie pour adresser ses félicitations pour la fête du four à pains.

➤ **Brocante du 14 juillet :**

Pour l'instant, cinq cents mètres sont réservés. Monsieur BOULEAU indique que, par mesure de sécurité, il ne pourra accepter les personnes qui arriveront après huit heures. En aucun cas, une personne ne pourra s'installer devant chez elle sans autorisation, si ce lieu relève du domaine public.

Monsieur COPPEE informe le Conseil Municipal que madame LEMAIRE a reçu un message téléphonique de la part de madame Marie-Christine FLAMME. Elle demande que monsieur Raphaël APPLINCOURT vienne rechercher le matériel du Comité des Aînés qui est resté dans son garage. Elle indique que ce n'est pas à son époux d'effectuer 10 voyages. Madame LEMAIRE indique que différents élus pensaient que ce matériel allait servir à l'association « Pour le Plaisir des Aînés ». La Municipalité a donc acheté du nouveau matériel pour assurer le repas des Séniors qui a eu lieu en mai dernier. Cela est dommage, ces dépenses auraient pu être évitées. Monsieur COPPEE précise qu'en sus du matériel que l'on va récupérer, il aurait été souhaitable de récupérer également le solde de trésorerie correspondant au fonctionnement du comité des Aînés avant mars 2014. Madame NICAISE approuve cette remarque.

➤ **Ligne de trésorerie :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'emprunt relais effectué en 2015 se termine cette année. La Commune doit rembourser le capital de 100 000 € avant le 10 août prochain. Pour l'instant, nous sommes dans l'attente de notre Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'accessibilité de la mairie. Le Syndicat d'Électricité ne nous a pas encore reversé les recettes correspondant aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2016. Après plusieurs réclamations, le troisième trimestre sera versé prochainement mais le solde, ne sera payé qu'en septembre. Selon notre situation de compte, nous serons peut-être dans l'obligation d'ouvrir une ligne de trésorerie temporaire.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser monsieur le Maire à souscrire une ligne de trésorerie temporaire.

QUESTIONS DIVERSES

- ⊗ **Nicolas BOULEAU :** Madame LEFEBVRE l'a interpellé en lui indiquant la prolifération des rats occasionnée par le logement de monsieur DURY ainsi que la privation de luminosité. En effet, celui-ci n'est plus entretenu. Monsieur le Maire informe qu'il a reçu cette dame en mairie. Il rappelle au Conseil Municipal que, monsieur Luc DUPONT, agent assermenté de l'Etat a dressé un procès-verbal. Des photos montrant les fils électriques envahis par la végétation, n'ont pas interpellé les services ERDF. L'affaire est dans les mains du Procureur, à ce jour, aucune nouvelle.
- ⊗ **Georges DREUMONT :** Il déplore que peu d'associations ne participent aux différents défilés etc... Il propose qu'un représentant de chaque association soit présent à chaque manifestation communale. Monsieur le Maire précise qu'il a fait passer un message lors de la réunion organisée par l'association de l'OMS.
- ⊗ **Jean-Pierre LEMOINE :** La Commune de Saint Rémy Chaussée a pris la décision de revenir à la semaine de 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire. Ils n'auront plus besoin de l'heure effectuée par le moniteur sportif, le jeudi après-midi. En revanche, monsieur le Maire de Saint Rémy Chaussée souhaiterait que des activités soient effectuées un jour par semaine, lors des vacances scolaires. Il faut également réfléchir à l'utilisation de l'heure restant vacante chaque jeudi.

⊗ **Sylvie DAUBREGE** : Madame DAUBREGE a été interpellée afin qu'un panneau de signalisation routière soit apposé en amont de la priorité à droite de la rue du Grand Chêne. Monsieur COPPEE indique qu'un devis avait été effectué antérieurement et que monsieur MESSAGER, représentant de la CAMVS allait nous contacter pour l'amélioration de cette signalisation.

Il n'y a plus de questions diverses.

̄
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

-
-